

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
17 DECEMBRE 2018
MORET-LOING-ET-ORVANNE
(Commune déléguée MORET SUR LOING)**

ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, DEMASSE, Mme SANS-FLAGY ; Mr DROUHIN - LA GENEVRAYE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, Mr MORISSEAU - **MORET-LOING-ET-ORVANNE**: Commune déléguée ECUELLES : Mrs FONTUGNE, CHEMINEAU - Commune déléguée MONTARLOT : Mr LOEUILLLOT - Commune déléguée MORET SUR LOING : Mrs SEPTIERS, MAROTTE, Mme ROUSSEAU - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mrs BENARD, BLANT, Mmes ROOS, PARADIS - NONVILLE : Mr BELLIOU représentant Mr BALLAND - PALEY : Mr COCHIN - SAINT ANGE LE VIEIL : Mr GASCUEL - SAINT MAMMES : Mrs BRUMENT, SURIER, Mme HARIVEL - THOMERY : Mr TROUBAT, Mme DE LA FUENTE - TREUZY LEVELAY : Mr CAUPIN - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mr MOMON - VILLECERF : Mr DEYSSON - VILLEMARECHAL : Mme KLEIN - VILLEMER : Mr PICLIN - VILLE SAINT JACQUES : Mr DUCHATEAU

ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme AUFILS par Mr DEMASSE, Mr SOUVILLE par Mme SANS, Mme WALTER par Mr GONORD - DORMELLES : Mr LARGILLIERE par Mr DEYSSON - **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Commune déléguée MORET SUR LOING : Mr BEL par Mme ROUSSEAU - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mr ZUBALOF par Mr BLANT - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD par Mr SEPTIERS - SAINT MAMMES : Mr MARTIN par Mme HARIVEL - THOMERY : Mr MICHEL par Mr TROUBAT - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme FAIDER-LOGET par Mr MOMON

ETAIT ABSENT EXCUSE COMMUNE DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mr VERNERY

ETAIENT ABSENTS COMMUNES DE : CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme JOMIER - MONTIGNY SUR LOING : Mme JACQUENET - **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Commune déléguée ECUELLES : Mme LENORMAND - Commune déléguée EPISY : Mr BILLARD - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mme EPIKMEN - REMAUVILLE : Mr LANNEAU - THOMERY : Mme FRIGNET - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mme BERGER

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Communautaire :

APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 12 novembre 2018.

AUTORISE le Président à rajouter un point à l'ordre du jour.

EST INFORME des décisions prises :

2018.195 du 6 novembre 2018

Signature de l'avenant avec JVS Mairistem qui vient en complément du contrat « Millésime Intégral On Line » pour rajouter les services suivants :

- Fonctionnalités d'aide à la gestion du RGPD,
- Liens automatisés pour la PAS RAU (mode API),
- Accès au cours en ligne « accompagnement au PAS RAU »,
- Génération et envoi automatisé des flux PES Marchés.

La redevance annuelle sera augmentée de 690 € HT. Cette modification entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

2018.196 du 9 novembre 2018

Signature avec le Centre de Gestion de Seine et Marne de la convention unique pour l'année 2019 relative à ses missions optionnelles.

2018.197 du 12 novembre 2018

Suppression de la régie de recettes « Conservatoire du Vélo » à la date du 31 décembre 2018.

2018.198 du 12 novembre 2018

Modification de la régie de recettes Office de Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2019, comme suit :

- à l'article 4 rajout des droits d'entrée du Conservatoire du Vélo et vente de brochures,
- à l'article 7 modification du montant de fonds de caisse à 150 €,
- à l'article 8 modification du montant maximum de l'encaisse à 6 000 €.

2018.215 du 16 novembre 2018

Signature d'une convention avec le pédiatre qui assurera des consultations régulières et obligatoires dans les structures du Service Petite Enfance auprès des enfants. Le nombre de vacations est fixé à 19. La rémunération est déterminée sur la base tarifaire de 158 € par vacation. Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

2018.216 du 23 novembre 2018

Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine et Marne concernant la surveillance médicale du personnel de MORET SEINE & LOING. Le tarif des prestations pour l'année 2019 a été fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion et joint à la convention. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

2018.217 du 26 novembre 2018

Signature avec la Commune Nouvelle de MORET-LOING-ET-ORVANNE d'une convention ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux du bâtiment situé place Samois pour la réalisation des activités de l'Office de Tourisme. Cette convention est conclue pour un an à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans.

2018.218 du 26 novembre 2018

Signature d'une convention de mise à disposition des piscines selon le planning établi par le Service Jeunesse & Sports pour les activités aquatiques des clubs suivants qui bénéficient d'un créneau partagé : Le Club de plongée « La Palm » et le Club de plongée de Champagne sur Seine.

2018.219 du 26 novembre 2018

Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs avec les écoles de musique Accords et Musiques en Seine ayant pour objet de modifier les termes de l'article 3 comme suit :

« 3.1 Compte tenu que la politique de MORET SEINE & LOING en matière d'enseignement de la musique, validée en bureau communautaire du 28/03/2013, est applicable à l'ensemble de son territoire.

Malgré les restrictions budgétaires liées à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF),

Les élus communautaires ont décidé le versement de la subvention 2018 à l'association pour la réalisation de son objet statutaire ainsi que pour son activité 2017 et selon les nouveaux critères de répartition.

Composition de la subvention MSL 2018 à l'école associative :

- la somme de €
- la prise en charge totale des frais d'expertise comptable pour l'association par MSL,
- l'accès gratuit aux formations professionnelles communautaires à l'attention des enseignants,
- l'assistance pédagogique de la coordinatrice communautaire.

« 3.2 Suite aux difficultés rencontrées par les écoles de musique du territoire, le Conseil Communautaire du 9/04/2018 a provisionné une somme de 15 000 € pour la musique. Avec l'aide du Cabinet Fidélité, le Conseil Communautaire du 12/11/2018 a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de € à l'école associative »

Cette modification entrera en vigueur à compter de la date de signature des deux parties.

Les montants de cette subvention exceptionnelle attribués sont les suivants : 8 000 € pour Musiques en Seine et 7 000 € pour Accords.

2018.220 du 26 novembre 2018

Autorisation donnée à Monsieur Yves BRUMENT, Vice-Président de MORET SEINE & LOING, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la servitude de la parcelle cadastrée préfixe 166, section ZB, n° 526 sise au Pôle Economique des Renardières à MORET-LOING-ET-ORVANNE, Commune déléguée ECUELLES avec ENEDIS. La signature est prévue le 3 décembre 2018 au siège de MORET SEINE & LOING.

2018.221 du 26 novembre 2018

Signature avec la Galerie d'Art « L'Atelier le Vivier » d'une convention de prêt d'une œuvre intitulée « Secrets et Cigarettes » à titre gratuit jusqu'au 8 janvier 2019. Cette œuvre sera installée dans les locaux de l'Office de Tourisme sis 4 bis place Samois à MORET-LOING-ET-ORVANNE, Commune déléguée MORET SUR LOING.

ORDRE DU JOUR**POLE « SERVICES AUX HABITANTS »****Service Jeunesse & Sports »**Location de bassin – Tarif pour les entreprises

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer, pour les entreprises qui en feraient la demande, une tarification de 60 € / heure pour la location de bassin.**

Service « Petite Enfance »Avenant au règlement de fonctionnement des structures d'accueil collectif : Crèche collective « Les Moussaillons » - Multi-Accueil « La Farandole » - Halte-garderie itinérante « Les Matinées à Jouer – Micro-crèche « Arc en Ciel »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2019, une pénalité « repas » au prix de 3.70 € pour absence non justifiée avant 10 h 00 et/ou non prévenue 15 jours avant et à modifier le règlement intérieur de chacune des structures.**

POLE « APROTER »**Service « Développement Local »**Dénomination de voies sur le Pôle Economique des Renardières

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE la dénomination des rues comme il est indiqué ci-dessous**

- Lotissement « Les Remises » : Rue des Remises.
- Lotissement « Les Clubs » : Rue des Clubs et Rue des Rompans.

Délégation de la compétence GEMAPI aux Rus du Val de Seine et approbation des statuts

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
1°) - DELEGUE la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte des Rus du Val de Seine
2°) - APPROUVE les statuts dudit syndicat**

Syndicat des Maisons du Bornage – Projet de convention pour la mise à disposition de la passerelle piétonne

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer la convention de mise à disposition de la passerelle piétonne**

Service « Développement Local / Tourisme »**Renouvellement de la Convention d'Occupation Temporaire pour la halte fluviale de MORET SUR LOING**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à signer la COT pour la halte fluviale « Prugnat » à MORET SUR LOING, avec Voies Navigables de France pour une période d'un an du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Modification des conditions générales de ventes et nouvelle tarification pour les visites guidées

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à appliquer les nouveaux tarifs des visites guidées, à compter du 1^{er} janvier 2019, ainsi que les nouvelles conditions générales de vente.**

Vente du guide du routard « Paris Ile de France en vélo »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à acheter au prix de 7.50 € et à revendre au prix de 15 € du guide du routard « Paris Ile de France en Vélo »**

Vente de guide fluviaux

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à acheter et à revendre les ouvrages aux prix comme indiqués ci-dessous.**

Intitulé des ouvrages	Prix d'achat unitaire	Prix de vente
Guide n° 2 - Loire/Nivernais	13.65 €	19.50 €
Guide n° 11 - Bourgogne/Nivernais	13.65 €	19.50 €
Guide n° 21 - La Seine	16.10 €	23 €
Cartes des voies navigables de France	8.75 €	12.50 €

Service « Ingénierie Technique / Mutualisation**Gare routière des collèges : Demande de financement auprès d'Ile de France Mobilités**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
1°) - APPROUVE le projet de requalification de la gare routière du collège Fernand Gregh à CHAMPAGNE SUR SEINE et du collège Alfred Sisley à MORET SUR LOING
2°) - AUTORISE que MORET SEINE & LOING assure la maîtrise d'ouvrage des opérations
3°) - AUTORISE le Président à engager les crédits nécessaires au budget 2019 de la collectivité
4°) - AUTORISE le Président à solliciter Ile de France Mobilités pour une demande de subvention au taux maximum de 70 %

Stand de tir : Demande de financement auprès de la Région Ile de France

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à inscrire la réhabilitation du stand de tir au dispositif régional de soutien aux équipements sportifs de proximité en vue d'obtenir une subvention régionale maximale de 53 000 € H.T.**

Piscine du Grand Jardin – Demande complémentaire de DETR

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à solliciter les services de l'Etat, pour une demande complémentaire au titre de la DETR concernant le projet de rénovation de la piscine du Grand Jardin.**

ARRIVÉE DE MONSIEUR BELLIOU – NONVILLE

POLE « RESSOURCES »**Service « Administration Générale »**Dérogation pour ouverture d'un commerce le dimanche

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 AUTORISE le magasin CARREFOUR MARKET sis 11, rue de l'Orvanne à MORET-LOING-ET-ORVANNE
 (Commune déléguée ECUELLES) à ouvrir, pour l'année 2019, les dimanches aux dates suivantes : les 6 – 13
 janvier - le 30 juin - le 7 juillet - les 1^{er} - 8 – 15 septembre et les 1^{er} – 8 – 15 – 22 décembre**

Adhésion du SMICTOM au Syndicat Mixte pour la Collecte, le Traitement des déchets et leur Valorisation, la
 Production d'Énergie (SMCTVPE)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 VALIDE l'adhésion du SMICTOM au SMCTVPE**

Service « Ressources Humaines »Suppression et création de postes (avancements de grade)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
 AUTORISE LE PRESIDENT à supprimer et à créer les postes comme il est indiqué ci-dessous à compter du
 1^{er} janvier 2019**

Grades	Postes	
	supprimés	créés
Adjoint Administratif	3	-
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1 TNC 17.5 h	-
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	-	3 + 1 TNC 17.5 h
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	-
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	-	1
Auxiliaire de Puériculture Principal 2 ^{ème} classe	2	-
Auxiliaire de Puériculture Principal 1 ^{ère} classe	-	2
Educatrice de Jeunes Enfants	1 TNC 31.5 h	-
Educatrice de Jeunes Enfants Principal	-	1 TNC 31.5 h
Adjoint Technique	3	-
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	-	3
Agent de Maitrise	1	-
Agent de Maitrise Principal	-	1
Technicien	1	-
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	-	1

Attaché	1	-
Attaché Principal	-	1

ARRIVÉE DE MONSIEUR COCHIN – PALEY

Création d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à créer un poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe, à temps complet, au 1^{er} janvier 2019.**

Service « Informatique »

RGPD – Demande de DETR

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à solliciter les services de l'Etat pour une demande de subvention au titre de la DETR relative au projet de mise en place du RGPD et de mutualisation du DPD.**

Service « Finances »

Indemnités de gestion et de conseil du trésorier – année 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à verser l'indemnité de gestion et de conseil au Trésorier pour l'année 2018 s'élevant à la somme de 2 807.51 €.**

Travaux en régie – Année 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à transférer le montant des travaux en régie dès qu'il sera arrêté en section d'investissement à l'issue de la journée comptable complémentaire.**

Décisions modificatives – année 2018

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à apporter les modifications sur les budgets comme il est indiqué ci-dessous.**

Budget Principal MORET SEINE & LOING :

1/ Section d'investissement – Ajustements des crédits en fonction des opérations réalisées

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Concessions et droits similaires	2051	0 €	0 €
	Aménagement des installations	2135	-22 800 €	0 €
	Matériel informatique	2183	5 900 €	0 €
	Mobilier	2184	3 200 €	0 €
	Autres immobilisations	2188	13 700 €	0 €
	Avances versées sur travaux	238	500 000 €	500 000 €
TOTAL			500 000 €	500 000 €

2/ Section de Fonctionnement - Ajustements des crédits annuels – Variation de 0 €

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Eau et assainissement	60611	8 000 €	0 €
	Energies - Electricité	60612	40 000 €	0 €
	Carburants	60622	7 000 €	0 €
	Alimentation	60623	7 500 €	0 €
	Fournitures petites équipements	60632	4 000 €	0 €
	Autres matières et fournitures	6068	18 000 €	0 €
	Entretien et réparations sur matériel roulant	61551	3 600 €	0 €
	Entretien des autres biens mobiliers	61558	6 000 €	0 €
	Documentations générales et techniques	6182	4 200 €	0 €
	Voyages et déplacement	6251	12 000 €	0 €
	Frais de téléphonie	6262	10 000 €	0 €
	Frais de nettoyage des locaux	6283	1 000 €	0 €
	Cotisations aux caisses de retraites	6453	3 000 €	0 €
	Cotisations pour assurances	6455	13 000 €	0 €
	Créances éteintes	6542	100 €	0 €
	Charges diverses	65888	20 000 €	0 €
	Titres annulés sur exercices antérieurs	673	10 000 €	0 €
	Subventions aux budgets annexes	67441	83 000 €	0 €
	Autres reversements de fiscalité	73918	-83 000 €	0 €
	FPIC – Fonds de Péréquation	739223	-22 900 €	0 €
Dépenses imprévues	022	-144 500 €	0 €	
TOTAL			0 €	0 €

Budget Annexe – Office de Tourisme MORET SEINE & LOING

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Alimentation	60623	400 €	0 €
	Autres matières et fournitures	6068	600 €	0 €
	Contrats de prestations de services	611	-2 000 €	0 €
	Entretien de bâtiments publics	615221	-1 000 €	0 €
	Titres annulés sur exercices antérieurs	673	2 000 €	0 €
TOTAL			0 €	0 €

Budget Annexe M14 – Pôle Economique des Renardières

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Autres reversements de fiscalité	7328	0 €	-50 000 €
	Subventions exceptionnelles reçues	774	0 €	50 000 €
TOTAL			0 €	0 €

Budget Annexe M14 – Zones Activité Economique

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Contrat de prestation de services	611	14 000 €	0 €
	Taxes foncières	63512	-14 000 €	0 €
	Autres fiscalités reversées	7328	0 €	-33 000 €
	Loyers	752	0 €	55 000 €
	Produits divers de gestion courante	7588	0 €	-55 000 €
	Subventions exceptionnelles reçues	774	0 €	33 000 €
TOTAL			0 €	0 €

Budget Annexe M4 – Hôtels d'Entreprises

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	6061	5 000 €	0 €
	Virement à la section d'investissement	023	75 000 €	0 €
	Subvention d'exploitation	74	0 €	75 000 €
	Revenu des immeubles	752	0 €	5 000 €
TOTAL			80 000 €	80 000 €

Section	Intitulé	Compte	Dépenses	Recettes
Investissement	Subvention d'équipement	1311	75 000 €	0 €
	Virement de la section de fonctionnement	021	0 €	75 000 €
TOTAL			75 000 €	75 000 €

Le Budget Annexe CISPD reste inchangé.

Poursuite des opérations d'investissement en 2019

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE LE PRESIDENT à poursuivre les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019,
comme défini à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le Président

P. SEPTIERS



**POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-47
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

LE MAIRE